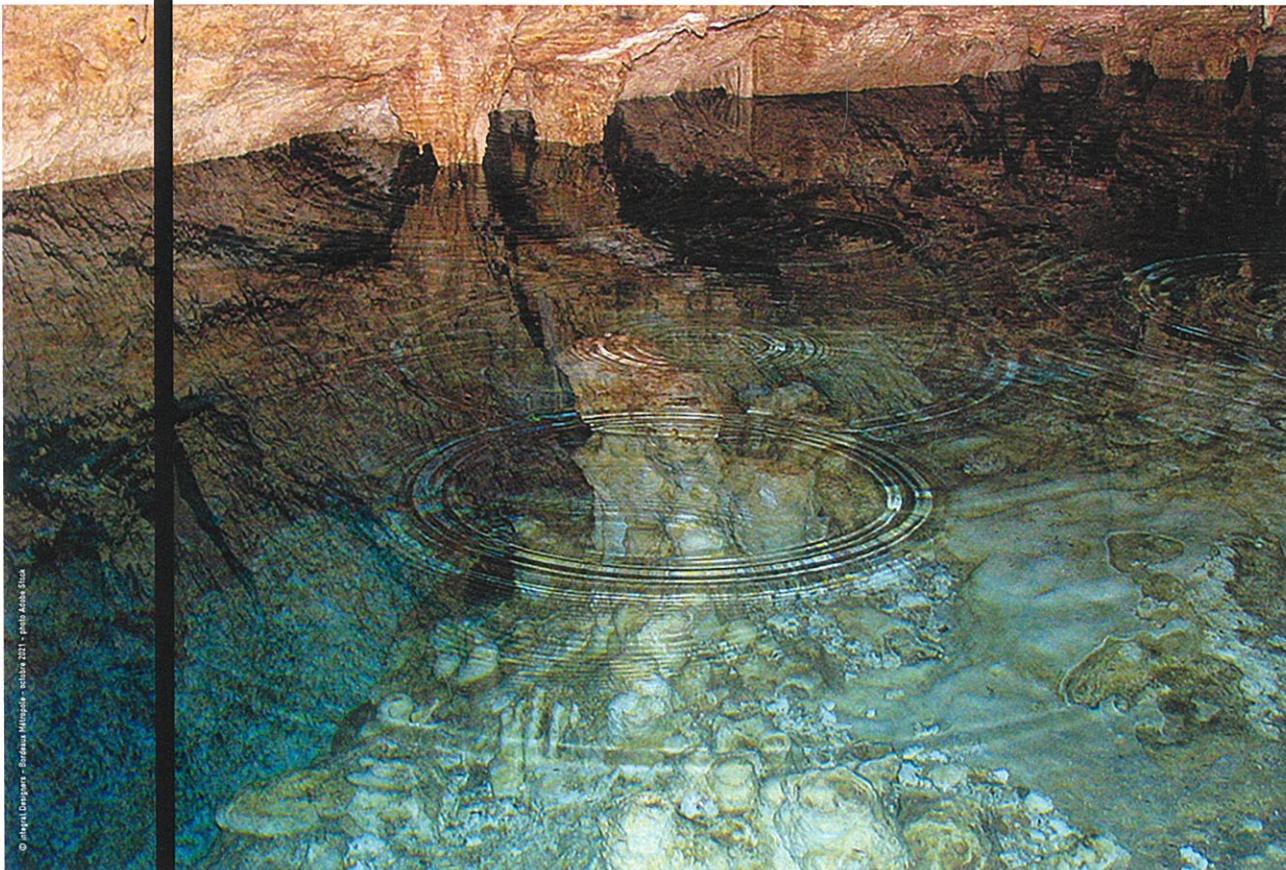


14 forages devraient être créés à Saumos et au Temple. Ils contribueront à l'alimentation en eau potable de 2 Girondins sur 3.

La gestion de l'eau nous concerne tous : vous aussi, donnez votre avis !

champ captant

des Landes du Médoc



© Mérignac Dragueurs - Bédeaua Multipole - octobre 2021 - Photo Adobe Stock

registre de la concertation préalable 26 oct. – 08 déc. 2021

6 semaines pour s'informer et donner son avis

La concertation, ouverte à tous, se déroule du 26 octobre (à 9h) au 8 décembre 2021 (à 17h).

Les rendez-vous de la concertation

28/10	Conférence de presse de lancement de la concertation - Bordeaux, Hôtel Métropolitain, 11h	Informez-vous et exprimez-vous tout au long de la concertation :
9/11	Réunion publique - Lacanau Ville, salle des fêtes (21 avenue Albert François), 18h30	• en ligne : bxmet.ro/champcaptant
17/11	Réunion publique - Campus de Talence, amphithéâtre F de l'ENSEIRB-Matmeca (avenue des facultés), 18h30	• sur les registres papier mis à disposition dans différents lieux d'accueil du public (liste complète sur bxmet.ro/champcaptant)
25/11	Réunion publique - Créon (Entre-deux-mers), espace culturel « Les Arcades » (3 rue Montesquieu), 18h30	• par courriel adressé à champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr
2/12	Audiences publiques : • Saumos (10h-12h) • Bordeaux (15h-17h)	• ou courrier postal adressé à Direction de l'eau, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex
-	Débat d'experts - date à venir : bxmet.ro/champcaptant	

Les rencontres se dérouleront dans le respect du protocole sanitaire du moment. Merci de vous renseigner au préalable sur le site de la concertation. Retrouvez toutes les informations pratiques sur bxmet.ro/champcaptant

Deux garantes à votre écoute

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

La Commission nationale du débat public a désigné deux garantes : Marianne AZARIO, juriste, et Esmeralda TONNICELLO, consultante.

Conformément au Code de l'environnement, elles ont notamment pour mission de veiller au bon déroulement de la concertation en s'assurant de la participation du public.

À l'issue, les garantes établissent un bilan de cette concertation. En suivant, le maître d'ouvrage doit exposer ses décisions sur la poursuite du projet en indiquant quels enseignements il tire de la concertation.

Vous pouvez les contacter par mail à cc.landesumedoc@garant-cndp.fr

- 2007
4 solutions de substitution décrites par le SMEGREG
- 2013
Choix du projet de champ captant dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à Bordeaux Métropole
- 2013-2021
Prospection foncière, études d'impact
- 2018
Accord de financement avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- 26 oct. - 08 déc. 2021
Concertation préalable du public
- Si poursuite du projet 2022-2023
Instruction réglementaire
- 2023
Enquête publique
- 2023 - 2025
Travaux
- 2025
Mise en service

Seunesle: 29.12.2021.

Mدامه، یعنیم،

Ah, c'est facile, toujours la même chose, quand un problème de ressources se présente on se va piéger celles-ci ailleurs au lieu de faire les efforts nécessaires pour mieux l'utiliser et en éliminer les gaspillages.

De ce que j'ai lu dans le rapport d'expertise, il ne y avait un impact, également, sur mon environnement et toujours la vieille recette du double emploi ici, avec des articles divergents dans la presse, l'instinct de brûiller les pistes et la réflexion.

Avant de venir j'espère "oui" pour inaugurer des espaces vert et remplir des chasses d'eau urbaines, vous feriez mieux de réparer vos pistes, d'utiliser l'eau de Garonne pour inaugurer et récupérer les pluviales pour les basses pesances.

Donc, me servira ce que quelques centimètres en surface; ce sont ceux-ci précisément qui intéressent car il permettent de faire pousser des fruits et légumes d'un potager sain.

Même si, nous sommes nombreux en campagne à cultiver sur l'opin par passion ou par besoin n'est de compléter nos ressources manquantes

Vous voulez nous affamer ?

Ce n'est pas un producteur français qui vous écrit, mais un simple particulier qui a besoin de son jardin. Il est déjà au cœur de l'inversement climatique de plus en plus amplifié de produire des légumes, et là, on vient anéantir nos quelques centaines de mètres.

Alors, c'est NON au chompy cassant, ne venez pas nous poser vos problèmes ailleurs, résolvez les en interne, en métropole !

Pascal entrain

Saintes, le 18/11/2021

Il est surprenant que l'impact sur la nappe supérieure ait varié de quelques mètres à quelques centaines ! Ça laisse planer de doutes sur la régulation notamment. Pas à Rives, pris de l'alimentation en eau potable des communes de Saintes et de Temple ?

Le côté alimentation en eau de la Néopole par traitement de l'eau de la Garonne semble ^{être} passé sous silence,

pour des raisons obscures (ou financières?)

J'ai le sentiment qu'en fait une impasse sur le devenir de la campagne au profit de la ville -

je suis donc opposé au principe des champs capitant



Pierre-François de Langen